



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le **22 DECEMBRE**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	16/12/2020
Présents :	17	Date d'affichage :	16/12/2020
Votants :	23	Date de publication :	23/12/2020

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, GARNIER Sophie, GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; TIRANNO Gina ;
Messieurs BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; NESMOZ David, TORRES Jérôme ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaient absents excusés : BELMONTE Sophie (pouvoir à S. Dechanoz), FRANCO Maëlle (pouvoir à K. Hablizig), SAETERO Sodedad (pouvoir à J. Grausi), DUHAMEL Gaël (pouvoir à D. Nesmoz), MOLLARD Yoann (pouvoir à F. Develay), REIX Stéphane (pouvoir à T. Bekhit),

Secrétaire de séance : Yves MARTELIN

DELIBERATION n° 2020-081	ADMINISTRATION Département de l'Isère : Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique pour 2020-2026
---------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire

Le Département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. Il apporte son soutien à la création et la gestion des bibliothèques aux communes qui le demandent.

Une convention est proposée aux collectivités leur permettant de bénéficier d'une aide financière et technique, ainsi que des ressources de la Médiathèque départementale. Suite à l'application du nouveau Plan Lecture 2020-2026, cette convention, datant de 2010, a été actualisée pour tenir compte des évolutions, des orientations et des services du Département.

La réception par le Département de la convention signée conditionnera l'acceptation de toute demande de subvention à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Département de l'Isère pour le soutien aux projets communaux de lecture publique pour la période 2020-2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

